

# Rénovation de la PCS 2018-2019

Groupe de travail du Cnis

Troisième réunion plénière

Paris, 5 février 2019

# Les travaux des sous-groupes « niveau fin » et « codage »

**Équipe d'animation** : Olivier Chardon (Insee), Alexis Eidelman (Dares), Céline Dumoulin (UVSQ), Cédric Hugrée (CNRS), Bertrand Lhommeau (Dares).

**Participants** : Thomas Amossé (Cnam), Matthieu Beaucourt (Médiamétrie), Lise Bernard (CNRS), Mathieu Boittelle (Insee), Denis Chatelain (CESP), Gilles Collin (Insee), Christine Couderc (Insee), Thomas Couppié (Cereq), Marie-Paule Couto (CNRS), Jérôme Deauvieux (ENS), Thomas Denoyelle (Insee), Françoise Dupont (CESP), Céline Laffargue (Médiamétrie), Frédéric Lainé (Pôle Emploi), Florent Maire (Insee), Florence Mairey (Insee), Zora Mazari (Cereq), Christophe Michel (Dares), Audrey Mirault (Insee), Élodie Pereira (Insee), Dany Péria (CESP), Yannig Pons (DGAFP), Alexia Ricard (UVSQ), Yannick Salamon (Insee), Magalie Senaux (Médiamétrie).

# Principaux enjeux autour de la production de la PCS 2020

- Un nouveau protocole de collecte du libellé de profession :
  - Un « protocole multi-mode » testé sur internet en décembre 2018.
- Une simplification de la codification :
  - Une proposition de 3 questions « multi-mode », chaque individu ne répondant qu'à 2 d'entre elles.
- Une simplification et actualisation de la nomenclature (à groupes et catégories inchangés) :
  - Une proposition de nomenclature PCS 2020.

# Le protocole de collecte du libellé de profession testé

GC3a. Quelle était sa profession principale ?

*Saisissez le libellé de profession de votre père et sélectionnez-le dans la liste.*

Je n'ai pas trouvé dans la liste

technicien contrôle x

---

**11 professions correspondent a votre saisie**

- Technicien contrôle avion
- Technicien en contrôle non destructif (CND)
- Technicien contrôle-qualité
- Technicien de contrôle-qualité en électricité, électronique
- Technicien de contrôle-qualité en mécanique, travail des métaux
- Technicien d'études, de contrôle, d'essai
- Technicien de laboratoire de contrôle en énergie
- Technicien de laboratoire de contrôle en industrie alimentaire
- Technicien de laboratoire de contrôle en industrie pharmaceutique
- Technicien de laboratoire de contrôle en pétrochimie

◀ Précédent

Suivant ▶

# Les caractéristiques du protocole

- Un moteur de recherche efficace et mutualisable ;
- Une aide pour la recherche dans la liste (indication du nombre d'échos, si le nombre est élevé une demande de précision) ;
- La liste et la possibilité de basculer vers une saisie en clair du libellé de profession ne s'affiche pas de suite (3 lettres saisies) ;
- Si le libellé saisi en clair est imprécis (ouvrier, responsable) il y a une question supplémentaire « que faites vous exactement dans votre travail ? » ;
- Deux listes de libellés : pour les femmes et les hommes ;
- Des paradonnées pour mesurer les biais de protocole.
  
- Principal point d'amélioration : l'ergonomie (dépend du data model).

# Une question centrale pour la codification de la PCS

## **Êtes-vous :**

- 1- à votre compte ?
- 2- gérant de société ou chef d'entreprise (y compris salarié) ?
- 3 - salarié de la fonction publique ?
- 4 - autre salarié ?
- 5- vous travaillez, sans être rémunéré, avec un membre de votre famille ?

La variable (STC) correspondant à cette question filtre la suivante.

# Une question pour les indépendants (STC = 1 ou 2)

**Combien de salariés emploie votre entreprise ?**

- 0
- 1 à 9
- 10 à 49
- 50 et plus

# Une question pour les salariés :

## « Dans votre emploi êtes-vous ? »

### Si STC=3

1. manœuvre, ouvrier spécialisé ?
2. ouvrier qualifié, technicien d'atelier ?
5. technicien ?
7. agent de catégorie C de la fonction publique ? \*
8. agent de catégorie B de la fonction publique ?
9. agent de catégorie A de la fonction publique ?
10. dans une autre situation ?

### Si STC=4

1. manœuvre, ouvrier spécialisé ?
2. ouvrier qualifié, technicien d'atelier ?
3. employé de bureau, de commerce, de services ?
4. agent de maîtrise (y. c. administrative ou commerciale)
5. technicien ?
6. ingénieur, cadre d'entreprise ?
10. dans une autre situation ?

\* D étant ajouté pour la profession antérieure et celle des parents.



# Le processus de rénovation du niveau fin

- Un examen approfondi de la nomenclature qui a confirmé la nécessité d'une approche empirique du travail de rénovation.
- Un certain nombre de rubriques existantes (en P 2003) de mauvaise qualité :
  - titre, description et liste de libellés du guide avec un lien parfois faible avec les données codées ;
  - des rubriques avec des effectifs faibles (disparition de certaines activités), quand d'autres sont toujours plus volumineuses (notamment les « divers »), signe des difficultés croissantes de codage;
  - des estimations largement divergentes selon les sources;

# La proposition de PCS 2020 : un cahier des charges respecté

- **300 rubriques regroupées au niveau infra-CS en P3**
  - Définies sur un noyau clairement identifié de libellés effectivement collectés dans l'EAR et l'EEC;
  - Moins de rubriques (486 en PCS 2003);
- **A groupes et catégories inchangés**
  - Quelques exceptions peu volumineuses et souvent contraintes (La Poste et France Télécom ; les aides familiaux);
  - Quelques changements d'intitulés proposés ; car certains titres de CS ne reflètent plus le rapport de force entre les rubriques de la CS

## Une PCS 2020 « pragmatique » mais de nouveaux agrégats (cf. sous-groupe 3)

- Les GS-CS sont inchangés, mais le sous-groupe 3 propose un nouvel agrégat pour les actifs occupés.
- Le nombre de rubriques de la PCS se réduit assez fortement mais en collaboration avec le sous-groupe 3 des agrégats ad-hoc de libellés de la liste sont proposés ; par exemple pour isoler une élite socio-professionnelle.
- La dimension sectorielle est réduite mais la plupart des enquêtes disposent de l'information (au moins au niveau « Naf 2 ») pour des croisements a posteriori.

# Dans le détail, la PCS 2020 (1/5):

## **La filière agricole (CS 10 et 69)**

- une réduction forte : de 28 à 15 P ; de 4 à 2 CS;
- un codage simplifié (sans la superficie et l'orientation agricole);
- un titre qui a été précisé, et donc rallongé;

## **La filière artisanale (CS 21, 63 et 68)**

- une multitude de métiers précis, mais souvent devenus rares ;
- PCS 2020 : une logique d'agrégation des rubriques, qui est cohérente sur les trois niveaux;

## **Le commerce (CS 22 et 55)**

- des libellés peu précis;
- PCS 2020 : moins de distinctions selon les biens vendus (une information que la PCS 2003 approximait avec le secteur d'activité);

# Dans le détail, la PCS 2020 (2/5):

## **La filière industrielle (CS 38, 47, 48, 62, 67)**

- des libellés peu précis, une PCS 2003 qui suivait un croisement fonction \* secteur (notamment dans les CS 38 et 47);
- PCS 2020 : une ventilation fonction \* secteur réduite ; une logique d'agrégation, qui a été suivie de façon cohérente sur tous les niveaux;

## **Le transport et la logistique : rendre plus visible la qualification ouvrière (CS 64, 65)**

- **Chauffeurs** : pour le transports de passagers (en commun vs particulier) ou de marchandises (longue distance vs proximité);
- **Ouvriers de la manutention et du transport (non routier)** : grutiers, pontiers, dockers et conducteurs de train vs caristes;

# Dans le détail, la PCS 2020 (3/5):

## La filière administrative et commerciale

### Entreprise (CS 37, 46, 54)

- des rubriques peu modifiées par rapport à la P 2003;
- des logiques de regroupement assez simples : avec ou sans hébergement (pour l'hôtellerie restauration), navigant vs sédentaire (pour le transport), en isolant les fonctions de la vente;

### Fonction publique (CS 33, 45, 52)

- 52, une logique de fonction plus que de grade : (accueil, guichet ; secrétariat ; technique) dans l'administratif, (ménage vs accueil) pour les agents de services, en isolant par ailleurs les métiers spécifiques de la petite enfance;
- 33 et 45 : on conserve la distinction entre les différentes fonctions publiques (Etat, collectivités, hôpitaux), sur la base des libellés;

# Dans le détail, la PCS 2020 (4/5):

## Les CS des services publics : des changements de titre

- **CS 52 : Employés administratifs et agents de service de la fonction publique, auxiliaires de santé**  
(PCS 2003 : employés civils et agents de services de la fonction publique)
- **CS 53 : Policiers, militaires, pompiers et agents de sécurité privés**  
(PCS 2003 : Policiers, militaires)
- **CS 42 : Professions de l'enseignement primaire et professionnel, de la formation continue et du sport**  
(PCS 2003 : professeurs des écoles, instituteurs et assimilés).
- **CS 45 : Professions intermédiaires de la fonction publique (administration, sécurité)**  
(PCS 2003 : Professions intermédiaires de la fonction publique)

## Pour le reste, la PCS 2020 (5/5):

- **CS 23** : une seule rubrique pour les chefs d'entreprise de 50 salariés et plus
- **CS 43** : une réduction du nombre de rubriques, notamment chez les travailleurs sociaux et socio-culturels
- **CS 44** : clergé séculier et régulier sont fusionnés ; la rubrique devient « Religieux » ( au lieu de « Clergé, religieux »)
- **CS 31, 34, 35, 56** : peu de changement



# Le calendrier de validation de la proposition de PCS 2020 du GT Cnis

- **5 février 2019** : présentation en séance plénière du GT Cnis
- **Du 5 février au 1<sup>er</sup> mars 2019** : retours écrits
- **12 mars 2019** : réunion d'arbitrage au sein des sous-groupes
- **30 mars 2019** : diffusion de la nouvelle version
- **12 avril 2019** : discussion finale en Commission Emploi-Revenus

## L'ordre de priorité des validations :

- Le contour des rubriques et leur numérotation au sein des catégories socio-professionnelles.
- Les titres de rubrique, notamment les titres intermédiaires (entre CS et PCS) et surtout leur écriture inclusive ne seront pas forcément finalisés pour avril.

# Le calendrier de la mise au point de la liste de libellé

- **Avril 2019** : amélioration des listes H et F avec le retour de codification de « pratiques culturelles » par les gestionnaires de reprise (1 300 libellés ont permis de collecter 92 % des libellés sur liste) ;
- **T4 2019** : intégration de l'ensemble des libellés spécifiques du GT Cnis, V0 des listes PCS 2020.

# Le calendrier de mise en production

## **1er janvier 2020 : la PCS 2020 peut-être collectée**

- La nomenclature est stabilisée avec deux listes de libellés, trois questions et un protocole de collecte multi-mode

## **Courant 2020 : la PCS 2020 et l'ISCO-08 peuvent être codés**

- Les programmes de codification automatique sont finalisés, y compris ISCO.

# Calendrier de bascule des enquêtes

**Les premières données produites en PCS 2020 devraient être :**

**En 2020** : Pilote de l'enquête Emploi rénovée (données non diffusées hors Insee, a priori) ; Enquête Génération du Céreq.

**En 2021** : enquête Emploi rénovée ; le GT refonte du Tronc Commun des enquêtes ménages instruira le passage des autres enquêtes Insee.

**Recensement** : les contraintes d'instruction sont fortes et les délais de mise à disposition très longs (5 ans pour diffuser un changement). Le protocole de codification de BI papier doit être mis au point.

**DSN (DADS)** : Les perspectives de modification de la PCS-ESE se poseront également à partir de 2020.